

Guide d'utilisation

Introduction

Le présent guide aidera les lecteurs à comprendre la terminologie, les données et la présentation des profils des groupes de programmes. Les pages qui suivent donnent des renseignements sur la situation d'emploi des personnes diplômées dans l'ensemble de la province ou en fonction de « groupes de programmes ». Les profils des groupes de programmes renseignent sur les personnes diplômées (emploi à plein temps ou à temps partiel, salaire, satisfaction) et sur la satisfaction des employeurs. Veuillez noter que certains chiffres ayant été arrondis, il est possible que le total des pourcentages ne donne pas 100 pour 100.

Soulignons que la situation d'emploi des personnes diplômées évolue à mesure que progresse leur carrière. Les renseignements présentés dans ce rapport reflètent la situation de ces personnes six mois après qu'elles ont obtenu leur diplôme

Données non divulguées

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et par souci de confidentialité vis-à-vis des personnes concernées, nous nous sommes abstenus de publier dans ce rapport des renseignements sur les programmes où l'on retrouve moins de cinq personnes diplômées sur le marché du travail. Même si les données pour ces programmes font partie intégrante de l'ensemble des données statistiques, ces données ne sont pas ajoutées dans les tableaux que l'on retrouve au *Situation des personnes diplômées selon le programme* ou pour les *Caractéristiques des personnes participantes ayant un emploi*.

Définitions des termes

Pour faciliter la lecture, on trouvera ci-dessous la définition de certains termes utilisés dans le rapport.

Actifs : Personnes diplômées qui avaient un emploi ou en cherchaient un pendant la semaine de référence.

Ayant un emploi : Personnes diplômées qui ont travaillé pendant la semaine de référence, qu'il s'agisse d'un emploi à temps partiel ou à plein temps, d'un emploi salarié ou indépendant, d'un emploi permanent ou temporaire ou d'un emploi lié ou non à leurs études.

Catégories professionnelles : Professions des personnes diplômées classifiées d'après la Classification nationale des professions (CNP) de 2001 de Ressources humaines et Développement social.

Emploi à plein temps : Au moins 30 heures de travail par semaine à un seul emploi, ou moins de 30 heures dans certains domaines où c'est la norme.

Emploi à temps partiel : Moins de 30 heures de travail par semaine.

Groupe de programmes : Ensemble de programmes donnant accès à des professions connexes.

Inactifs : Personnes diplômées qui, pendant la semaine de référence, étaient sans emploi et ne cherchaient pas d'emploi. Comprend celles qui étaient aux études à plein temps, qui voyageaient ou qui restaient chez elles pour des raisons médicales ou familiales.

Nom de programme : Nom assigné par le ministère à des programmes avec des débouchés similaires offerts par un ou plusieurs collèges. Certains collèges peuvent utiliser un autre nom pour le programme dans l'annuaire des cours. Depuis la publication du

sommaire de l'an dernier, un projet pour la normalisation des titres de programmes en français a donné lieu à des changements chez certains titres. La plupart des changements visait les programmes de certificat d'un an dont le terme "Techniques" a été remplacé par "Pratique".

Post diplôme : Ces programmes sont destinés à dispenser des compétences supplémentaires ou avancées qui renforceront les connaissances de base existantes pour lesquelles un certificat, un diplôme ou un grade a déjà été décerné. Ils sont ordinairement d'une durée d'un an.

Profils de groupes de programmes : Renseignements sur la situation des personnes diplômées présentés par groupes de programmes.

Salaire annuel moyen : Salaire annuel moyen de départ des répondants qui occupaient un emploi à temps plein.

Salaire médian : Le salaire annuel des répondants qui se situe au milieu de la liste lorsque les données sont classées en ordre croissant ou décroissant.

Sans emploi : Personnes qui, pendant la semaine de référence, n'avaient pas de travail mais en cherchaient.

Satisfaction des employeurs : Pourcentage d'employeurs ayant répondu au questionnaire qui sont satisfaits du degré de préparation de leurs employés.

Satisfaction des personnes diplômées : Pourcentage des personnes diplômées ayant répondu au questionnaire qui sont satisfaites de l'utilité de leur formation collégiale en vue d'atteindre leurs objectifs après l'obtention de leur diplôme.

Secteurs d'emploi : Type d'entreprise où la personne diplômée travaille ou genre de service offert par son employeur en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Semaine de référence : Semaine au sujet de laquelle les personnes diplômées ont été invitées à donner des renseignements dans le cadre du sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées (1^{er} au 7 novembre 2005 pour les personnes diplômées à l'hiver 2005). Tous les renseignements fournis par les personnes diplômées ont trait à cette période.

Taux d'emploi : Pourcentage de personnes diplômées actives et ayant un emploi pendant la semaine de référence.

Taux de participation : Pourcentage des personnes actives par rapport à la population sur laquelle portait l'enquête.

Taux de réponses : Pourcentage des personnes diplômées qui ont répondu au questionnaire.